

## CONDITIONS GENERALES POUR LA LOCATION DE L'ABRI DES TROIS TILLEULS



Il s'agit d'un abri simple dans un superbe cadre forestier pouvant accueillir 20 à 40 personnes, sans eau courante ni électricité mais avec une cheminée extérieure, un fourneau et des WC simples à quelques mètres. Il est destiné aux promeneurs et aux écoles; exceptionnellement il peut être loué pour organiser des réunions.

Situé à mi-chemin entre Chaumont et la Ville (les Cadolles, le Vallon de l'Ermitage et la gare CFF), il est facilement accessible à pied en longeant le chemin du Coq.



L'abri intérieur peut être loué de 09h<sup>00</sup> à 16h<sup>00</sup> (1<sup>ère</sup> période) ou de 17h<sup>00</sup> à minuit (2<sup>ème</sup> période). La réservation définitive ou provisoire peut se faire par téléphone (032/717 76 88). **S'il s'agit d'une réservation provisoire, la confirmation définitive doit se faire dans les dix jours. Passé ce délai, nous nous accordons le droit de louer l'abri à une autre personne intéressée.** L'abri ne possédant pas les infrastructures nécessaires, il est strictement interdit d'y passer la nuit. Le prix de la location est de CHF 100.- par période ou de CHF 150.- pour les deux périodes et une caution de CHF 200.- est demandée. Le paiement se fait à la remise des clés au bureau du Service des forêts, Faubourg du Lac 1, 2000 Neuchâtel.

La clé est remise au locataire au maximum deux jours avant la date de location. Elle doit être rendue au Service des forêts au maximum deux jours après la date de location. Elle est remise en main propre et ne peut en aucun cas être envoyée par la poste. En cas de perte, la caution ne sera pas rendue et sera utilisée pour le changement du cylindre et des clés.



En cas de besoin, une autorisation spéciale peut être délivrée par le Service des forêts pour le passage de **deux voitures au maximum** le long du chemin du Coq interdit à la circulation. Cas échéant, elle sera remise au locataire en même temps que la clé.

L'abri doit retrouver son état initial. A cet effet, un nécessaire de nettoyage est mis à disposition du locataire. Ce dernier sera remis à sa place après utilisation. Aucun déchet ne doit rester sur place; **chacun est prié de ramener ses ordures à la maison.**



Une installation de gaz permet de disposer de lumière et d'un réchaud. Le mode d'emploi est à appliquer soigneusement et en quittant l'abri des Trois Tilleuls, **la fermeture totale des vannes doit être assurée.**

Les activités de loisir en forêt ne sont pas sans danger ! Les parents et les enseignants sont invités à surveiller les enfants. La Ville de Neuchâtel décline toute responsabilité en cas d'accident.

En cas de détérioration des installations, si le montant des frais dépasse celui de la caution, la différence sera facturée au locataire.

